

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 17

chargée de l'examen du rapport-préavis 2024/19 : réponse au postulat de Felli Romain et crts - Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus !

Présidence :	Diane WILD (PLR)
Membres présents :	Alexandra GERBER (rempl. Olivier Thorens (Les Verts)); Gaëlle MIELI (Soc); Johan PAIN (rempl. Franziska MEINHERZ (EàG)); Séverine GRAFF (rempl. Devallonné Soc)) Romane BENVENUTI; Roland PHILIPPOZ (rempl. Yusuf KULMIYE (Soc)) ; Lana CUETO (rempl. Benoît GAILLARD (Soc)) ; Karine ROCH (Verts)
Membres excusés :	Nicola DI GIULIO (UDC); Virgine CAVALLI (Vert'lib) ; Anna CROLE-REES (PLR); Jean-Pascal GENDRE (PLR).
Membres absents :	--
Représentant de la Municipalité :	David PAYOT
Administration :	Barbara KERCHOVE, cheffe du service des écoles et du parascolaire
Notes de séances	Chiara Lo Priore

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Place de la Palud 2

Date : 14 juin 2024

Début et fin de la séance : 8h00 à 8h35

La séance a été convoquée pour examiner la réponse au postulat de Romain Felli et crts - Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus. A noter que ce postulat a été déposé en mai 2017.

Monsieur le Municipal explique que le projet de cyclobus pour enfants a pris du temps à être évalué en raison de défis techniques et notamment l'homologation des véhicules. Au vu du peu d'avancée sur ce point, cette réponse rend compte des démarches effectuées par la municipalité quant à la promotion du vélo auprès des enfants et des jeunes.

Une commissaire constate que, bien que l'idée soit intéressante, elle n'est plus tout à fait actuelle, surtout avec l'apparition des vélos à assistance électrique pour enfants. Le Conseil fédéral propose d'autoriser ces vélos pour les enfants dès 12 ans, accompagnés par un adulte. Elle demande si la Municipalité est déjà en piste par rapport à cette possible introduction.

Les questions et points suivants sont soulevés :

- Quelles sont les mesures de parking et d'équipement prévues, notamment dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires ?
- Quelles sont les mesures actuelles pour encourager la pratique du vélo chez les enfants ?
- Quels sont les dispositifs existants pour aider les enfants à apprendre à circuler en toute sécurité ?
- Les préoccupations sur la sécurité du cortège de vélos encadré par un seul adulte.

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal identifie plusieurs obstacles à la pratique du vélo chez les enfants : l'attrait du vélo, le coût, les compétences à l'utiliser et la sécurité des trajets. Le projet de cyclobus, limité par les contraintes de sécurité routière a conduit à envisager des itinéraires hors de la circulation ce qui limite les possibilités. Par ailleurs, les enseignants sont assez peu demandeurs et ne souhaitent pas vraiment approfondir cette démarche.

En revanche des démarches pour améliorer la circulation sur le trajet de l'école peuvent être faites. Un groupe de coordination entre le service mobilité et aménagement des espaces publics, le corps de police et l'école y travaille et des adaptations sont apportées régulièrement, comme par exemple des préaux équipés de parcs à vélos.

Concernant les compétences pour rouler à vélo, le Jardin de la circulation, récemment rénové, sert d'outil principal pour les apprentissages.

L'accessibilité financière est soutenue via des aides à l'achat de vélos, sans assistance électrique, à partir de 14 ans, car ceux-ci peuvent être utilisés plus durablement que les vélos pour enfants qui ont une durée d'utilisation limitée.

Mme Kerchove souligne l'importance de l'apprentissage de l'autonomie à vélo. La Municipalité a pour projet de soutenir le financement de camps à vélos et a proposé de subventionner l'acquisition de vélos qui pourraient être mis à disposition des classes si elles le demandent. Mais, pour l'instant, peu d'enseignants manifestent un intérêt pour organiser des sorties ou camps à vélo, en raison de contraintes de temps et de sécurité. La Municipalité souhaite également soutenir et développer le pédibus, en vue de renforcer progressivement l'autonomie des enfants dans les déplacements.

Une commissaire évoque l'idée d'un pool de vélos électriques, similaire aux équipements de ski. La Municipalité réfléchit à cette possibilité pour soutenir les enseignants qui voudraient organiser des camps à vélo. Mais à ce stade, il n'y a pas de demande. Mme Kerchove précise également que la grande difficulté consiste en l'entretien et la maintenance des vélos.

Plusieurs commissaires mettent en avant l'importance de la marche pour les enfants habitant à proximité de l'école, en raison des bienfaits pour la santé.

A la demande de renforcer la collaboration avec Pro Velo Suisse pour promouvoir des initiatives telles que "Bike2school", Mme Kerchove répond que la Municipalité est en contact avec Pro Velo, mais manque encore de soutien des équipes enseignantes pour une mise en œuvre dans les écoles.

En conclusion Monsieur le Municipal explique que le cadre légal ne permet pas de prendre des mesures directives. L'école est a priori responsable exclusivement du temps scolaire. Puis, le parascolaire est responsable en principe des trajets entre l'école et le lieu d'accueil parascolaire. Finalement, la question des trajets entre le domicile et l'école relève de la responsabilité des parents, raison pour laquelle le pédibus a été typiquement pensé, en mobilisant les parents.

Conclusion(s) de la commission : Le rapport-préavis a été approuvé à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Lausanne, le 12 novembre 2024

Le rapporteur/la rapportrice :
Diane Wild